

## **DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

### **PORT DE PORTBAIL CONSEIL PORTUAIRE DU 10 DECEMBRE 2020**

#### **RAPPORT D'ACTIVITE 2019 ET PARTIEL 2020**

#### **I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

##### **a) Délimitation**

Le port de Portbail a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 28 mai 1985.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

##### **b) Occupation**

Concession :

Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche

Le port de Portbail fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1 avril 2014. La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

##### **Occupations temporaires**

Terre-pleins :

En ce qui concerne l'occupation des terre-pleins, des autorisations sont accordées à :

- au club nautique, pour l'occupation d'une partie d'un bâtiment, (en cours de rédaction).
- à l'association de l'Union Sportive de Portbail pour la mise en place d'un ponton flottant, par convention en date du 31 mai 2017 jusqu'au 31 décembre 2022.
- à Nauti Service pour le stockage de navires par convention du 31 mai 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 (en cours de renouvellement).
- au restaurant le repère pour un bâtiment à usage de restaurant ainsi qu'une terrasse couverte et en plein air par convention en date du 8 juillet 2018 (en cours de renouvellement).

##### **c) Police**

Par arrêté n° 2011-268 du 12 septembre 2011, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Portbail.

Par arrêté n° 2017-13 du 28 décembre 2016, le président du conseil départemental de la Manche a approuvé l'insertion du règlement d'exploitation du port de Portbail au règlement particulier de police, modifié.

Par arrêté n° APDN-2020-07 en date du 7 avril 2020, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une dérogation annuelle afin d'effectuer des entraînements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Portbail.

## II - DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Portbail est consacré à la pêche, au commerce et à la plaisance.

### a) Port de pêche

Le nombre de navires professionnels recensés en 2019 : 3

en 2020 : 4

### b) Plaisance

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

LOCATIONS	2016	2017	2018	2019	% 2018/2019	2020
À l'année	288 252+36	284	300 267+33	295	-2 %	300
Navires visiteurs	98	83	135	121	-10 %	66
Nuitées visiteurs	347	/	482	560	+16 %	307

#### Répartitions des locations mensuelles :

2019		2020 (données partielles)	
Navires	Nuitées	Navires	Nuitées
6	853	19	1256

#### La fréquentation par nationalité des navires visiteurs est la suivante :

Nationalité	2018		2019		2020 (données partielles)
	Navires	Nuitées	Navires	Nuitées	Navires
Française	57	327	63	442	52
Anglaise	75	152	56	115	11
Autres (Belge, Hollandaise, Allemande)	3	3	2	3	3
<b>Total :</b>			121	560	66

## III - BUDGETS

Une présentation des budgets, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.

- Compte rendu d'exécution du budget 2019
- Atterrissage 2020
- Examen du budget prévisionnel 2021

#### **IV - TARIFS PORTUAIRES 2021**

Une présentation des tarifs portuaires, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.

La grille tarifaire 2021 est construite sur la base des indexations prévues au contrat de délégation confié par le Département, à savoir une baisse des tarifs de 0,06 % par rapport à l'année 2020.

#### **V- DOMAINE TECHNIQUE**

##### **Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2019 et en 2020 :**

Un point sur les différents travaux réalisés sera effectué en séance par le gestionnaire.

##### **Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2021 :**

Un point sur ces différents travaux sera effectué en séance par le gestionnaire.

<b>PORTBAIL</b>	montant HT
travaux de sécurisation estacade	150 000 €
campagne rejointoiement	40 000 €
Etude aménagement TP carénage (en interne)	
désensablement	120 000 €
provision travaux	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 000 €</b>

#### **VI - PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES.**

##### **Réception et traitement des déchets année 2019**

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Portbail actualisé par l'arrêté n° 2020-24 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2019 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.